Avant de démarrer

le minibus, point par point

Le conducteur

- □ Permis valide pour le véhicule.
- □ Autorisé à conduire par la structure.
- □ Reposé, sans alcool ni médicament qui gêne la conduite.

Le véhicule

- □ Pneus, feux, essuie-glaces.
- □ Carburant suffisant pour l'aller-retour.
- □ Gilet et triangle, trousse de secours.

Les passagers

- □ Une place assise et une ceinture par personne.
- □ Rehausseurs ou sièges adaptés selon l'âge et la taille.
- □ Liste des passagers à bord, comptage fait.

Les papiers

- □ Carte grise et attestation d'assurance.
- □ Fiche de sortie et téléphone de la structure.
- □ Numéros d'urgence.

Modèle à adapter : les obligations exactes dépendent du type d'accueil et de la réglementation en vigueur (code de l'action sociale et des familles, services départementaux de la jeunesse). Vérifiez-les avec votre organisateur.

ADéPA · Outil gratuit · Usage et copie autorisés. Revente interdite.